



Jeff & Romain Ponson
 Quartier Ribeyre-Bouchet **07260 Rosières**
Jeff : 06 48 72 60 83 // Romain : 06 87 39 27 55
 e-mail : contact@acacias-camp.com
www.camping-ardeche-acacias.com

« **CONTRAT DE RESERVATION D'UNE LOCATION** »
RESERVATION CONTRACT

Nom / Surnam : _____
 Prénom / First name : _____
 Adresse : _____
 Code postal / Postal code : |__| |__| |__| |__| Ville / Town : _____
 Pays / Country : _____ Tel. _____ Mobile: _____
 E-mail : _____

Nb. de personnes de + 7 ans / Nr of person age 7 + _____
Nb de personnes de - de 7 ans / Nr of children age 7 - _____
Nb. de voitures / Nr. of cars : _____
Animal (Un seul) / Pet (only one) : Yes : No :
Date d'arrivée / date of Arrival |__| |__| |__| à partir de 16h00/ Untill 16 pm
Date de départ / Départure date |__| |__| |__| à 10h00 / before 10 am

Description de la location dans le site ou dans la brochure. / Description of the rent in the site or in the leaflet

	Mobil home confort "Le Zen" 6 pers.		Lodge
	Mobil home "Le Soft" 4/6 pers.		Emplacement de camping
	Mobil home "Le Cosy" 4 pers.		

COUT TOTAL / TOTAL COUT = _____

Arrhe de 30% / Deposit of 30% = _____
 + Frais de reservation / + boobing costs **+ 15.00 €**
Total des arrhes / Total deposit = _____

Solde du séjour : 1 mois avant votre arrivée pour juillet et août, le jour d'arrivée sur les autres périodes. Dépôt de garantie : 200.00€ vous seront demandés. Cette caution vous sera restituée à votre départ, déduction faite des éventuelles détériorations ou du coût de remise en état des lieux. Taxe de séjour: 0,60 € par jour et par personne à partir de 18 ans. Eco-participation : 0,60 € par jour et par personne de plus de 13 ans.

Votre location prendra effet si nous recevons avant 10 jours à compter de ce jour:
 - Le présent contrat daté, signé.
 - Le total des arrhes à régler par chèque bancaire ou postal, chèques vacances.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de réservation et les accepte. I have read and accept the booking conditions and enclose

Date |__| |__| |__|

Signature



Quart. Rybeire Bouchet

07260 Rosière

Tél : 0687392755

Conditions de réservation

1. La location de votre emplacement ou hébergement ne deviendra effective qu'avec notre accord et après réception du contrat de location accompagné de l'acompte demandé.
2. La location est conclue pour la durée du séjour déterminé dans le contrat. En aucun cas le locataire ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.
3. Le locataire doit se présenter au jour et à l'heure précisé dans le contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire est prié d'en informer le camping. Le cas échéant celui-ci pourra redispser de l'emplacement ou de l'hébergement dans un délai de 24 heures après la date prévue de l'arrivée. L'acompte restera acquis.
4. Les emplacements sont disponibles à partir de 12h et devront être libérée à 12h également, quand à l'hébergement il sera disponible à partir de 16h et libéré à partir de 10h..
5. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur le contrat il vous sera facturé pour un emplacement la période réservée sur la base d'un forfait 2 personnes et pour un hébergement la totalité du séjour.
6. L'emplacement définitif sera déterminé par le camping, en aucun cas vous ne pourrez revendiquer un emplacement précis.
7. Par précaution pour les emplacements loués avec électricité se munir d'une rallonge électrique et d'une prise européenne.
8. Barbecue bois et charbon interdit autre que sur les emplacements prévus à cet effet.
9. Tarifs et règlement du séjour : le prix de l'hébergement comprend l'eau, le gaz, et l'électricité. Le forfait de base pour un emplacement standard comprend : 2 personnes, l'emplacement pour la tente, la caravane, le camping car et 1 voiture ainsi que l'accès aux sanitaires. La taxe de séjour en sus destinée à la commune est de 0.45€ euros par jour et par personne de plus de 13 ans. Les animaux sont acceptés, ils doivent être tenus en laisse, tatouages et carnet de vaccination sont obligatoires. Tout animal entrainera un supplément journalier. Le solde du montant de l'emplacement sera réglé le jour d'arrivée ainsi que les taxes et suppléments précisez ci-dessus. Le solde du montant de la location sera réglé un mois avant la date d'arrivée ainsi que les taxes et suppléments précisez ci-dessus. Concernant les hébergements il sera demandé, au locataire, le jour de son arrivée un chèque de caution de 250.00€ euros Cette caution est restituée à la fin du séjour si celui-ci se situe durant les heures d'ouverture de la réception ou alors dans les 5 jours suivant le

départ, par courrier (déduction faites du coût de la remise en état des lieux si des dégradations ou des pertes étaient constatées). L'entretien reste à la charge du locataire de l'hébergement durant toute la durée de son séjour avant son départ il devra être laissé en parfait état de propreté. Le cas échéant après état des lieux contradictoires un forfait ménage de 70 euros sera retenu sur la caution. Les draps et linge de maison ne sont pas fournis.

10. Un seul animal de petite taille sera accepté par hébergement.
11. Toute annulation doit-être notifiée par lettre recommandée au camping l'acompte reste acquis par le camping quel que soit le motif de l'annulation, cette clause s'impose au professionnel en cas d'annulation. Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée le montant total de votre séjour vous sera demandés.
12. La réservation devient effective lorsque le locataire aura fait parvenir les arrhes soit pour l'emplacement 100€ ou 30% du montant total pour l'hébergement, le contrat avant la date limite indiquée ainsi que les 15€ de frais de réservation. Dès réception de l'acompte une confirmation vous sera envoyée.
13. La caution ne constituant pas de limite de responsabilité il vous appartient de vérifier si votre contrat d'assurance prévoit l'extension « villégiature » (location de vacances). Dans l'hypothèse contraire vous devez réclamer à votre compagnie d'assurance une extension de garantie ou souscrire un contrat particulier.
14. La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale n'est pas engagé en cas de :
 - de vol, perte ou dommage de quelques nature qu'il soit, pendant ou suite à votre séjour.
 - nuisances dues aux phénomènes naturels (météo, insectes etc...)
 - Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture des installations du camping. Mesures ponctuelles, prises par la direction du camping, de limitation d'accès à certaines installations y compris la piscine, nécessitées par le respect des normes de sécurité ou des travaux d'entretiens périodiques.

Tout différent portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera porté devant le Tribunal.

Booking conditions

1. The rent of your location or accommodation will become effective only with our agreement and after reception of the rental agreement accompanied to the wanted deposit.
2. The rent is concluded for a determined period in the contract. On no account the tenant can take advantage of any right for the preservation in places in the stemming from the stay.
3. The tenant has to appear in the day and at the hour specified in the contract. In case of late or deferred arrival, the tenant is asked to inform the campsite about it. If necessary this one can re-have the location or the accommodation within 24 hours after date planned by the arrival. The deposit will remain acquired.
4. Camping pitches are available from 12 AM and must be also released at 12 AM, when in the accommodation, when in the accommodation it will be available from 4 PM and released from 10 AM.
5. In case of delayed arrival or an anticipated departure compared with mentioned dates on the contract, it will be charged to you for a camping pitches the period reserved on the basis of a fixed price 2 people and for an accommodation all of the stay.
6. The definitive place will be determined by the campsite, on no account you can claim a precise location.
7. By precaution for rented camping pitches with electricity, be armed of an electric extension lead and an European grip.
8. Barbecue wood and coal forbids other than on locations planned for that purpose.
9. Price lists and regulation of the stay: the price of the accommodation includes the water, the gas, and the electricity. The basic basic package for a standard camping place includes: 2 people, the location for the tent, the caravan, the camper and 1 car as well as the access to toilets. The tourist taxes in addition intended for the municipality is 0.45€ euros per day and per person of more than 13 years. Animals are accepted, they must be kept on a lead, tattoos and vaccination certificate are compulsory. Any animal got a daily supplement. The balance of the amount of the location will be adjusted the day of arrival as well as taxes and supplements specify above. The balance of the rent will be adjusted one month before the date of arrival as well as the taxes and the supplements specify above. Concerning the accommodations it will be asked, to the tenant, the day of its arrival a check of 250.00€ pledge euros This pledge is restored to the end of the stay if this one is situated during the opening hours of the reception or then in 5 days according to departure, by mail (deduction made of the cost of the restoration of places if damages or losses were noticed). The maintenance stays chargeable to the tenant of the accommodation during all the duration of its stay before its departure it will have to be left in perfect condition by cleanliness. If necessary after current situation contradictory a package

arranges of 70 euros will be held on the pledge. Sheets and linen are not supplied.

10. A single small-sized animal will be accepted by accommodation.

11. Any cancellation must be notified by registered letter to the campsite the deposit remains acquired by the campsite whatever is the motive for the cancellation, this clause is imperative upon the professional in case of cancellation. If the cancellation intervenes less than 30 days before date planned by arrival the total amount of your stay will be asked you.

12. The reservation becomes effective when the tenant will have sent the deposit or for the location 30 % of the total amount for the accommodation, the contract before deadline indicated as well as the 15€ of expenses of reservation. From reception of the deposit a confirmation will be sent to you.

13. The pledge not establishing limit of responsibility it is up to you to verify if your insurance contract plans the extension "holiday resort" . In the opposite hypothesis you have to demand to your insurance company an extension of guarantee or sign a particular contract.

14. The responsibility of the campsite, beyond its liability is not committed in case of:

Of theft, lost or damage of some nature whether it is, during or further to your stay.

Nuisances due to the natural phenomena (weather report, insects etc.)

Breakdown or discontinuation of the technical equipments, breakdown or closure of the installations of the campsite. Punctual measures, taken by the direction of the campsite, the limitation of access to certain installations including the swimming pool, required by the respect for safety standards or for periodic maintenance works.

Quite various concerning the interpretation or the execution of the present contract will be carried in front of the Court.